PUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
DENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 71 /PR-SGG
abrogeant le décret N°382 du 3 octobre 1966, portant nomination des membres des comités départementaux, urbains et de sous-préfecture de Rénovation Nationale

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU le Décret N°22/PR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°382/PR/MISDN/CRN du 3 octobre 1966, portant nomination des membres des comités départementaux, urbains et de sous-préfecture de Rénovation Nationale ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

cle 1er - Est abrogé le décret N°382/PR/MISDN/CRN du 3 octobre susvisé, portant nomination des membres des comités départementaux, ains et de sous-préfecture de Rénovation Nationale.

cle 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où in sera.-

Fait à COTONOU, le 6 mars 1968

Président de la République,

hef du Gouvernement Provisoire,

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Sécurité,

Capitaine Barthélémy OHOUENS

iations : PR 6 - MAIS 10 -
- CMR 8 - DAI 10 - SGG 4 -
, S/Préfectures et Cir.Urb.50
2 - Gde Chanc.1 - DGAJL 2 -
or 4 - DB-CF-DC-DI 4 - JORD 1.